

COMPTABILITE FINANCIERE 2

UGET

CAHIER DE TRAVAUX DIRIGES

1<sup>ère</sup> Année LAG/LFG

## TD N° 1 : LA COMPTABILISATION DES SALAIRES

### EXERCICE 1 :

Soit 3 employés de la société ABC dont l'activité est commerciale. Les salaires bruts mensuels sont comme suit : TFR 2%

Ahmed : marié avec 2 enfants à charge 700

Béchar : célibataire 350

Mounir : célibataire 400

Béchar a reçu une avance de 100 le 10/01/2019.

Le salaire de Mounir fait l'objet d'une saisie-arrêt, à raison de 40% <sup>du salaire net</sup>, entre les mains de la société ABC au profit de son créancier Fabuzi pour défaut de paiement de sa dette.

La paie est informatisée et les retenues fiscales sont calculées sur la base de 12 mensualités dans l'année.

### Travail à Faire :

1/ Etablir les états de paie du mois de janvier 2014.

2/ Comptabiliser les états de paie du mois de janvier

3/ Comptabiliser les charges patronales (sociales et fiscales) au titre du mois de janvier 2001 sachant que le taux de cotisation aux accidents de travail est de 1%.

### EXERCICE 2 :

Soit une société commerciale XYZ dont l'activité est industrielle. Le total des salaires bruts du mois de Mars 2014 s'élève à 12.000 ; CNSS 9,18% ; IRPP/ RAS 1020 ; accident de travail 2%. TFR 1%

1/ Etablir et comptabiliser les états de paie du mois de Mars.

2/ Comptabiliser les charges patronales (sociales et fiscales)

3/ Comptabiliser le règlement des charges fiscales relatives au mois de Mars, ainsi que la liquidation des cotisations sociales trimestrielles (salaire brut du premier trimestre = 36.000). Le règlement est effectué par chèque bancaire.

### EXERCICE 3 :

On vous présente un extrait de la balance au 31 décembre de la société X :

	Solde débiteur	Solde créditeur
Etat, retenue à la source		231,426
Rémunérations dues		911,734
Etat, autres impôts et taxes		25,174
CNSS		1047,86775

Sachant qu'il s'agit d'une entreprise industrielle, et que le taux de la cotisation au titre du régime des accidents de travail est de 2%, on demande de :

- Reproduire l'écriture relative à la paie du mois de décembre
- Enregistrer les écritures de janvier

**EXERCICE 4 :**

**Travail à Faire :** Compléter l'état de paie suivant :

**SOCIETE ABC**

Employeur affilié à la CNSS sous le numéro XXXX

**BULLETIN DE PAIE N° 1181**

Période allant du 01/01/2014 au 31/01/2014

Nom et prénom : BEN SALAH ALI

CNSS : Affilié n° XXXX

Catégorie professionnelle : chef comptable

Situation familiale : marié

Enfants à charge : 3

SALAIRE DE BASE .....	1000,000
Congés payés.....	
Prime de transport .....	100,000
Prime de fonction.....	200,000
Autres (à préciser).....	

SALAIRE BRUT.....	=====
Cotisation CNSS.....	.....

SALAIRE NET IMPOSABLE (fiscal) .....	=====
---	-------

A déduire	
IRPP.....	.....
Retenue sur avance : (1800 D/ 12).....	.....
Total à déduire.....	.....

Net à payer.....

Arrêté le présent bulletin de paie à la somme nette de : .....

Signature du chef comptable

Versée à Tunis, le .....  
Pour acquit  
Signature du salarié

**EXERCICE N° 1:**

Enregistrer au journal les opérations suivantes :

4/1/2014 : Règlement par chèques des frais d'augmentation du capital et de première publicité à l'occasion du lancement d'un nouveau produit pour respectivement 3.200 DT et 1.800 DT.

5/1/2014 : Règlement des dépenses suivantes (par chèque) :

- Clôture du terrain (en béton) : 1.500 DT HTVA de 18%
- Nivelage et mouvement de terre : 2.100 DT HTVA de 18%
- Droit d'enregistrement sur acquisition de terrain : 6.600 DT

6/1/2014 : Acquisition d'un matériel de transport moyennant un crédit fournisseur à concurrence de 80% du prix de ce matériel. Les intérêts courus au titre de l'exercice 2000 s'élèvent à 8.000 DT et représentent le 1/5 du principal. Aucune traite n'a été émise. Les frais de la carte grise (100 DT), l'assurance (600 DT) ainsi que le reliquat du prix ont été réglés par chèque.

7/1/2014 : Acquisition d'une vitrine pour 1.000 DT et d'un comptoir pour 3.000 DT payés par chèque. Le même jour, et lors de sa pose, la vitrine a été cassée.

8/1/2014 : Importation d'une machine de fabrication :

- Prix d'acquisition de la machine 15.000 DT (HTVA) (1)
- Droits de douane 5.000 DT (2)
- TVA au titre de l'importation 18% (2)
- Frais de transport local 1.000 DT (HTVA de 10%) (3)
- Frais de transit 440 DT TTC (TVA 10%) (2)
- Frais d'installation et de montage 600 DT (HTVA de 18%) (2)

(1) Le prix d'acquisition a été réglé comme suit :

50% au moyen d'un crédit fournisseur.

50% par un crédit bancaire à plus d'un an remboursable en trois tranches annuelles égales et rémunéré par des intérêts au taux annuel de 10%.

(2) Ces dépenses ont été réglées par chèques bancaires.

(3) Les frais de transport ont fait l'objet d'un arrangement avec la société de transport pour qu'ils soient payés à la fin du mois de juin.

NB : La TVA au titre des importations est liquidée à l'administration des douanes sur la base d'une valeur comprenant le prix d'acquisition et les droits de douane.

30/1/2014 : Achèvement de la construction pour elle-même d'un bâtiment. Les travaux engagés en 2014 ont totalisé 20.000 DT. A l'inventaire de 2013, le montant des travaux s'élevaient à 110.000 DT.

**EXERCICE N° 2 :**

Enregistrer au journal les opérations suivantes :

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, Monsieur X fonde un commerce en faisant l'apport suivant :

- |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| • Terrain 15.000 DT      | • Marchandises 40.000 DT |
| • Construction 45.000 DT | • Banque 60.000 DT       |

Le 5/1/2014 : Paiement d'une avance à la société « le Bâtiment » pour la construction d'un hangar dont le coût est estimé à 70.000 DT. L'avance payée par chèque s'élève à 3.500 DT.

Le 11/1/2014 : Installation d'un chauffage central dans la construction apportée ayant couté 13.800 DT HTVA de 18%. Paiement au comptant par chèque.

Le 13/1/2014 : L'installation électrique dans la même construction a coûté 3.940 DT dont 540 DT de TVA et 400 DT versés à la STEG à titre de cautionnement (paiement par chèque).

Le 15/1/2014 : Réception de son fournisseur en équipements informatiques d'une facture se présentant comme suit :

• Deux Ordinateurs IBM	3.000 DT
• Logiciels MS Office (dissocié)	1.200 DT
• Imprimante Lazer	800 DT
• Escompte pour paiement au comptant 10%	500 DT
	4.500 DT
• Frais d'installation (câblage)	200 DT
• TVA 10%	470 DT
• Net à Payer	5.170 DT

ep de bureau: 3000 + 800 + 200 = 4000

Le 15/1/2014 : Acquisition d'un magasin de stockage valant 25.000 DT bâti sur un terrain de 250 m<sup>2</sup> valant 20 DT le m<sup>2</sup> L'enregistrement au taux de 6% est à la charge de l'entreprise X.

Le 17/1/2014 : Obtention d'un crédit bancaire de 20.000 DT payable trimestriellement à partir du 31 mars 2014. Ce crédit a permis l'acquisition d'une voiture de tourisme.

**EXERCICE N° 3 :**

Un extrait de la balance avant inventaire au 31 décembre 2014 ainsi que diverses informations complémentaires de la société SAT se présentent comme suit :

**Extrait de la balance au 31 décembre 2014 (avant inventaire) :**

N° du compte	Intitulés	Soldes	
		Débiteur	Créditeur
222	Constructions	360.000	
223	Matériels industriels	460.000	
224	Matériels de Transport	40.000	
461	Compte d'attente		22.500

**Informations sur les comptes d'immobilisations de la société SAT :**

- **Constructions :**

Eléments	Valeur d'entrée	Date d'acquisition
Bâtiments à usage administratifs (1)	200.000 80.000	01/04/2012
Usine A (2)	52.500	30/06/2012
Usine B (3)	97.500 25.000	30/06/2014
Dépôt de stockage (4) <i>construction en cours</i>	10.000	01/10/2014
Total	360.000	

(1) La valeur d'entrée comprend le cout du terrain abritant le bâtiment pour 80.000 DT.

(2) Les frais de première peinture pour 2.500 DT HTVA de 18% ont été incorporés à la valeur d'entrée de l'usine A

(3) L'acquisition de cette construction a été financée par un emprunt bancaire remboursable en 5 tranches annuelles égales à partir du 30/6/2015. Le total des intérêts calculés au taux de 10% l'an sur le capital non remboursé ont donné lieu à l'écriture suivante :

222		30/6/2014		22.500	
	461	Constructions	Compte d'attente		22.500

(4) Il s'agit d'un acompte de 10.000 DT versé à l'entreprise ABC pour la réalisation du dépôt, le 1/10/2014, et qui ne sera livré qu'au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2015.

• **Matériel Industriel :**

Eléments	Valeur d'entrée	Date d'acquisition
Machine A (1)	160.000	25/09/2012
Machine B (2)	200.000 <del>180000</del>	08/03/2014
Machine C (3)	100.000 <del>103000</del>	10/12/2014
Total	460.000	

(1) Initialement, la machine A était installée dans l'usine A. pour des raisons techniques, elle a été transférée le 10 juillet 2014 à l'usine B. les frais de transport occasionnés par ce transfert assuré par un tiers ont totalisé 500 DT HTVA de 10%. La réinstallation de la machine effectuée par les moyens propres de la société a coûté 200 DT. Le comptable n'a rien enregistré.

(2) La facture d'acquisition de la machine B mentionne une remise de 10% que le comptable a incorporé à la valeur d'entrée par le crédit du compte « 609 RRR obtenus ».

(3) La machine C a fait l'objet d'une facture complémentaire du fournisseur datée du 12/12/2014 relative au montage pour 3.000 DT HTVA de 18% que le comptable a enregistré au débit du compte « 615 Entretien et Réparations ».

• **Matériel de Transport :**

Eléments	Valeur d'entrée	Date d'acquisition
Camion IVECO (1)	30.000	01/04/2012
Peugeot (2)	10.000	01/12/2014
Total	40.000	

(1) Ce camion a été acquis d'occasion pour 30.000 DT. A l'état neuf, il vaut 35.000 DT. *RAP*

(2) Il s'agit d'un véhicule de tourisme destiné au transport du gérant. La TVA correspondante a été portée au débit du compte « 43662 TVA déductible sur Immobilisations » pour 180 DT.

**Travail à Faire :**

(1) Pour chaque type d'immobilisation, vérifier les imputations et les évaluations et rectifier chaque fois que nécessaire.

(2) Présenter les comptes d'immobilisations dans la balance après les écritures de correction.

## TD N° 3: LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET LES PLACEMENTS

### Exercice n° 1:

Au cours du mois de mars 2014, la société « ABC » a effectué les opérations suivantes :

Le 2/3 : Réception de son intermédiaire en bourse de l'avis d'exécution en bourse n°..... relatif à l'achat des actions suivantes dans un but de spéculation :

TITRE	NOMBRE	COURS	FRAIS
TLC	1.800	10	18.000
ATB	2.000	20	40.000
BIAT	500	22	11.000
ORANGE	1.000	10	10.000
LANDOR	1.000	22	22.000
Total			101 000
CTB <sup>1</sup> (1% du montant total)			1010?
TVA/CTB (18%)			?
Commission d'intermédiation (2% du montant total)			?
TVA sur commission 18%			?
total			?

Le 5/3 : Souscription de 1.000 actions émises par la société « XYZ-», ayant une valeur nominale de 100 dinars, dont la moitié a été immédiatement libérée. L'autre moitié sera appelée dans 3 ans. ABC compte conserver les titres sur une période supérieure à une année.

Le 10/3 : La société anonyme ALPHA augmente son capital de 2 millions de dinars à 4 millions de dinars. ABC souscrit pour un montant égal à 500.000 dinars, libéré en totalité et compte conserver les titres sur une longue période.

Le 12/3 : Réception de la facture de l'expert comptable qui a été chargé d'établir un rapport sur l'utilité et l'opportunité de participer dans l'augmentation du capital de « ALPHA »: 10.000 dinars hors TVA de 10%. Une retenue à la source de 2,5% a été effectuée.

<sup>1</sup> Commission sur les transactions boursières

Le 15/03 : Acquisition de 1.000 obligations d'une valeur nominale égale à 100 dinars remboursables après 5 ans et rapportant un intérêt de 7% l'an.

Le 20/03 : Encaissement des 850 dinars représentant des jetons de présence. La société a reçu un certificat de retenue à la source de 150 dinars.

Le 25/03 : réception de l'intermédiaire en bourse de l'avis d'exécution en bourse n° ..... relatif à la vente des actions suivantes :

TITRE	NOMBRE	COURS	FRAIS
TLC	1.800	9	16 200 ?
ATB	2.000	22	44 000 ?
LANDOR	1.000	25	25 000 ?
Total			85 200 ?
CTB (1% du montant total)			852 ?
TVA/CTB (18%)			153,36 ?
Commission d'intermédiation (2% du montant total)			1704 - ?
TVA sur commission 18%			306,72 ?
total			?

Le 30/03 : Encaissement de dividendes 10.000 dinars

Travail à Faire: enregistrer les opérations ci-dessus dans le journal de la société « ABC » sachant que toutes les opérations ont été effectuées par la banque.

## TD N° 4 : LES EMPRUNTS

### EXERCICE N°1 :

La société anonyme HNL émet le 22/5/2004 au pair un emprunt obligataire de 4000 obligations de valeur nominale 100 dinars et de valeur de remboursement 120 dinars au taux de 10%. Le délai de remboursement est de dix ans par fractions égales (date du premier remboursement est le 1/4/2005).

Le 15/6/2004, 2.500 obligations sont souscrites et libérées.

Le 30/6/2004, 1.100 obligations sont souscrites et libérées.

A cette date (le 30/6/2004), la société arrête la souscription et décide d'annuler les titres non souscrits.

On vous demande :

- 1- D'enregistrer les écritures comptables de 2004 et de 2005 relatives à la souscription, la libération, l'annulation et le remboursement, ainsi que les écritures de régularisation qui s'imposent.
- 2- De déterminer le solde du compte Primes de Remboursement au 31 décembre 2013.

### EXERCICE N°2:

La société ALPHA a émis début juin 2013, par l'intermédiaire de sa banque, un emprunt obligataire de 8.000 obligations. Le remboursement se fait selon le tableau suivant :

1<sup>ère</sup> année : 2.300 obligations

2<sup>ème</sup> année : 2.700 obligations

3<sup>ème</sup> année : 3.000 obligations

Les intérêts sont payables à terme échu au taux de 10% le 31 mai de chaque année. Après souscription intégrale, la société a reçu un avis de crédit de sa banque d'un montant de 711.504 dinars.

Sachant que les intérêts courus de l'exercice 2013 s'élèvent à 46.666,667 dinars, que les remboursements totaux s'élèvent à 1 Million de dinars et que les commissions prélevées par la banque se sont élevées à 8.496 dinars TTC (TVA 18%), on vous demande :

- 1- De calculer la valeur d'émission, la valeur de remboursement et la valeur nominale des obligations.
- 2- D'enregistrer les écritures relatives à cet emprunt en 2013 et 2014.

### EXERCICE N°3: (Extrait examen Juin 2012)

La société LYS assujettie à la TVA au taux de 18%, arrête ses comptes à la fin de chaque année civile. On vous soumet un extrait de la balance après inventaire au 31/12/N :

N° de compte	Intitulé	Soldes au 1/1/N		Mouvements N		Soldes au 31/12/N	
		D	C	D	C	D	C
161	Emprunt Obligataire	-	50000	25000	-	-	25000
273	FE et PRO	12705	-		6655	6050	-
505	Echéance à-d'un an/ENC	-	25000	25000	25000	-	25000
508	Intérêts Courus	-	1650	1650	1100	-	1100

Il s'agit d'un seul emprunt de 10.000 obligations remboursables sur 5 ans par tranches égales tous les 1<sup>er</sup> Octobre au taux de 11%. Les frais d'émission HTVA par obligation s'élèvent à 0.630DT.

**Travail à faire :**

- 1-Déterminer la date de l'émission de l'emprunt.
- 2-Calculer la valeur de remboursement, la valeur nominale et la valeur d'émission.
- 3-Reconstituer les écritures d'inventaire.

**EXERCICE N°4 (Extrait d'examen Juin 2014)**

L'entreprise SAIFON a émis au pair le 30/09/2011 un emprunt obligataire remboursable le 1<sup>er</sup> Octobre de chaque année en 8 tranches égales de 2.500 obligations à chaque échéance. On vous communique par ailleurs les informations suivantes tirées de la balance avant écritures de régularisation établie le 31/12/2013.

N° de compte	Intitulé	Soldes au 1/1/2013		Mouvements 2013		Soldes au 31/12/2013	
		D	C	D	C	D	C
273	FE et PRO	43750	-	-	-	-	-
505	Echéance à-d'un an/ENC	?	-	30000 <i>(VR x 100)</i>	-	-	-
651	Charges d'intérêt	-	-	15750	3937,5	11812,5	-

On sait par ailleurs que :

Le montant de l'amortissement des FE et PRO de l'année 2011 et 2012 s'élève à 16.250DT.

Le montant en TTC (TVA 18%) des frais d'émission s'élève à 23.600DT.

**On vous demande de :**

- 1-Calculer le montant des FE et PRO
- 2-Calculer la valeur nominale de l'emprunt
- 3-Calculer le taux d'intérêt.
- 4-Passer les écritures de toute l'année 2013 concernant l'emprunt.

# TD N° 5 : LES AMORTISSEMENTS

## EXERCICE 1 :

L'entreprise ABC, créée en 2014, a recruté un comptable qui n'utilise qu'un seul compte d'immobilisations : il le débite lorsque l'entreprise acquiert une immobilisation et le crédite le 31/12 pour le montant des amortissements qu'il calcule toujours au taux de 20%.

Sachant que l'entreprise a acquis, au cours de 2014, un matériel industriel pour 10.000 DT et trois mois après un matériel de transport pour 8.000 DT, et que le solde du compte unique «22 immobilisations» au 31/12/2014 est de 16.600 DT.

**TAF :** Corriger les écritures du comptable en utilisant un taux d'amortissement de 10% pour le matériel industriel et de 20% pour le matériel de transport.

## EXERCICE 2 :

On vous soumet un extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2014 de la société ALPHA :

Comptes	Solde débiteur	Solde créditeur
Capital social		200.000
Réserve légale		10.000
Charges à répartir	60.000	
Matériel industriel	120.000	
constructions	100.000	
Matériel de transport	120.000	
Provisions pour grosses réparations		26.000
Amortissements du matériel industriel		27.500
Résorption des charges à répartir		20.000
banque	3.100	

1) Le matériel de transport comprend :

- un camion D acquis il y a 3 ans pour 120.000
- Un véhicule utilitaire acquis il y a 2 ans pour 60.000

Le camion D a subi au 30/09/2014 une transformation par l'installation d'une cabine réfrigérée destinée au transport de produits périssables. Cette transformation qui a fait, à tort, (l'objet d'une provision) pour grosses réparations constituée lors de l'inventaire de 2013 a coûté à l'entreprise la somme de 20.000. A la réception de la facture, le comptable a passé uniquement l'écriture suivante :

611	401	Entretiens et réparations	20.000	20.000
		Fournisseur d'Exp		

Le matériel de transport a été amorti directement au taux de 20% (en créditant le compte 22) alors que les agencements et installations doivent être amortis au taux de 10%.

2) Les constructions ont été acquises au début de l'année 2014. Lors de l'acquisition, le compte 'constructions' comprend la valeur du terrain estimée à 20.000. Aujourd'hui, la valeur du terrain atteindrait 15.000. Les constructions doivent être amorties linéairement au taux de 3%.

3) Le matériel et outillage industriels comprend trois machines :

- C acquise le 01/04/2007 à 20.000
- A acquise le 01/07/2010 à 40.000
- B d'une valeur de 80.000 achetée au comptant le 30/09/2014. A la même date, le comptable a vendu la machine C au prix de 2.000 à crédit. Lors de ces deux opérations, le comptable s'est limité de passer l'écriture suivante :

223	532	Matériel industriel	60.000	
452		Créance sur cession d'immo	2.000	
636		Pertes nettes sur cession	16.000	
		Banque		78.000

- 4) Les charges à répartir correspondent à des frais engagés le 01/07/2012 pour une action de formation du personnel en informatique dont la rentabilité est démontrée (durée de résorption : 3 ans)  
**TAF:** compte tenu de l'extrait de la balance et des informations complémentaires, on vous demande de passer les écritures de régularisation et d'inventaire qui s'imposent au 31/12/2014.

### EXERCICE N°3 :

Depuis sa création le 1/1/2012, la société XYZ, assujettie à la TVA au taux de 18%, arrête ses exercices le 31 décembre de chaque année. Au 31/12/2014, un extrait de la balance, par soldes, avant inventaire, se présente comme suit :

N°	Intitulé du compte	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
214	Fonds commercial	20.000	
272	Charges à répartir	33.300	
221	Terrains	21.570	
222	Constructions	64.000	
223	Matériel et outillage industriels	223.928	
224	Matériel de transport	240.000	
228	Equipements de bureau	10.848	
28272	Résorption des charges à répartir		22.200
28222	Amortissement des constructions		6.400
28223	Amortissement du MO industriel		37.200
28224	Amortissement du MT		20.000
28228	Amortissement des Equip de bur		1.500
532	Banque	14.383	

Au vu des informations figurant dans la balance et des renseignements suivants, on vous demande de :

- Passer toutes les écritures d'inventaire
- Corriger éventuellement les erreurs commises par le comptable

1) Les charges à répartir comprennent les frais de formation supportés par l'entreprise au début du mois de janvier 2012 suite à une opération de mise à niveau qui a touché tout le personnel. Il est établi que cette formation aura un impact bénéfique sur les résultats futurs.

2) Les constructions ont été acquises au moment de la constitution de l'entreprise.

3) Au 1/1/2012, le poste matériel et outillage industriels comprenait trois machines de valeurs respectives : 50.000 DT (HTVA) pour M1, 28.000 DT (HTVA) pour M2 et 46.000 (HTVA) pour M3.

Le 30/06/2014, la machine M3 a été vendue au prix de cession de 27.512 DT. A cette occasion, le comptable avait débité le compte 'banque' par le crédit du compte ' Matériel et Outillage Industriels' pour la même somme de 27.512 DT.

Le 1/7/2014, l'entreprise a acquis une machine M4, comptabilisée pour une somme TTC de 127.440 DT. Toutes les machines sont amorties au même taux selon le mode linéaire.

4) Le fonds commercial a été acquis au moment de la constitution de l'entreprise. Il aurait dû être amorti selon le mode linéaire sur 20 ans. Le comptable explique sa position par le fait que l'incidence des amortissements sur les résultats des différents exercices n'est pas significative.

5) Le compte Matériel de transport est formé :

- d'un matériel A acquis le 30/09/2012 à 60.000 DT HTVA de 18%.
- d'un matériel B acquis le 1/07/2013 à 80.000 DT HTVA de 18%.

A et B devaient être amortis linéairement au taux de 20%.

Le comptable n'a pas respecté la règle du prorata temporis. Il a par ailleurs continué l'amortissement du matériel de transport jusqu'au 31/12/2013 selon un taux différent de 20% (à déterminer). Les droits de douane supportés par la société à l'occasion de l'acquisition du matériel B et qui s'élèvent à 12.000 DT ont été enregistrés au débit du compte ' 66 impôts, taxes et versements assimilés'.

L'expert comptable a jugé que l'erreur même si elle devait être corrigée, est sans incidence significative sur les résultats des exercices précédents.

6) L'équipement de bureau est formé de deux ordinateurs :

- Un IBM acquis neuf le 30/06/2013 pour 8.000 DT HTVA.
- Un ancien HP acquis, chez un non assujetti à la TVA, le 1/7/2012 pour 4.000 DT.

L'IBM et le HP ont été amortis selon le système linéaire (taux d'amortissement linéaire : 15%). L'ordinateur HP a été cédé le 16/12/2014. À l'occasion de la cession, le comptable s'est limité à créditer le compte « équipement de bureau » par le débit du compte « banque ».

**EXERCICE N°4 (Extrait examen Mai 2014)**

Vous venez d'être recruté par une entreprise industrielle « SAS » créée le 01/04/2005. Le chef comptable s'apprête à effectuer les travaux de fin d'exercice, au 31/12/2013, date de clôture de l'exercice. Il vous confie le dossier des immobilisations ainsi qu'un extrait de la balance par soldes, avant inventaire au 31/12/2013 :

N° de compte	Intitulé du compte	Soldes	
		D	C
2234	Matériel industriel	130000	
224	Matériel de transport	540000	
28234	Amort. Matériel industriel		115625
2824	Amort. Matériel de transport		228000

• Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice sont :

-Un véhicule V2 acquis le 01/05/2013 pour 300000 DT HTVA, cette acquisition a été correctement enregistrée.

• Les cessions de l'exercice sont :

-Une machine M1 achetée lors de la création de l'entreprise et cédée le 28/02/2013 pour 10000 DT HTVA. Lors de la cession, l'aide comptable a passé l'écriture suivante :

54	caisse	10000	
	2234		Matériel industriel (M1) 10000

• Les autres immobilisations ont été acquises aux dates suivantes :

-Un véhicule V1 acquis 3 ans après la création de l'entreprise 11/4/2008

-Une machine M2 acquise 2 ans après la création de l'entreprise pour 80000 DT HTVA. 11/4/2007

• Toutes les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

**TAF :**

1. Déterminer la valeur d'origine du véhicule V1, en déduire le taux d'amortissement du matériel de transport.
2. Passer les écritures nécessaires à l'occasion de l'inventaire de l'exercice 2013 au titre du matériel de transport.
3. Régulariser les écritures de cession de M1. L'entreprise utilise la méthode de contrepassation pour corriger les erreurs.

## SERIE 6: LES PROVISIONS

### EXERCICE 1 :

La société ABC vous demande de passer au journal les écritures d'inventaires au 31/12/14 relatives aux informations suivantes :

Les titres	quantité	Prix d'achat	Valeur d'inventaire	
			31/12/13	31/12/14
Placement A	25	120	130	115
Placement B	50*	85	75	90
Titres de participation C	100	20	19	18

\* : nombre avant cession

Le 1/04/14, Delta a cédé 80% des placements B pour 90DT le titre. Le comptable s'est contenté de créditer les titres de placement pour le prix de cession.

### EXERCICE 2 :

La société XYZ vous demande de passer les écritures d'inventaire nécessaires au 31/12/2014 relatives à ses comptes clients en vous basant sur les informations suivantes :

Clients	Créance au 31/12/13	Provisions au 31/12/13	Règlements effectués en 2014	Observations au 31/12/14
C1	51.000	35%	21.000*	Perte probable de 80%
C2	34.600	50%	14.600*	On espère récupérer 10.000
C3	90.400	On espère récupérer 80%	60.400**	
C4	12.000	-	-	On estime perdre 20%
C5	6.000	40%	-	Insolvable

\*Au cours de l'exercice, le comptable a passé uniquement l'écriture relative au règlement.

\*\* Le comptable a crédité le compte 411 « clients » pour le montant de l'encaissement.

### EXERCICE 3 :

La société Alpha vous demande de passer au journal les écritures qui s'imposent au 31/12/14 relatives aux informations suivantes :

- 1- Un fonds commercial acquis par Alpha au début de l'exercice 2011 pour une valeur de 50000 et amortissable au taux de 5% est évalué à 35000.
- 2- Un terrain acquis à 120.000 figure dans la balance avant inventaire au 31/12/12 pour une valeur nette de 100.000. Il a été cédé le 31/12/2014 pour 90.000 moitié par chèque, moitié à crédit. Aucune écriture n'a été passée.
- 3- Une provision de 12000 a été constituée le 31/12/2013 pour faire face à une amende fiscale qui a été payée par chèque le 05/04/2014. L'amende s'est élevée à 14000. Aucune écriture n'a été passée.
- 4- Les garanties données aux clients laissent supposer que la valeur des réparations gratuites à effectuer s'élèverait à 15.000.
- 5- L'indemnité de licenciement d'un employé révoqué par la société a été estimée en 2013 à 20.000 et s'est élevée en définitive à 18.000 payés par chèque. Aucune écriture n'a été passée.
- 6- Les dommages-intérêts relatifs à un procès avec un client sont estimés à 6000.
- 7- D'après le programme de réparation des machines industrielles (dont l'exécution est prévue dans 3 ans), le devis s'élève à 45000.
- 8- ALPHA vous communique par ailleurs les informations suivantes relatives à ses stocks :

Nature des stocks	31/12/13		31/12/14	
	Valeur des stocks	Provisions	Valeur des stocks	Observations
Matières premières	30000	5000	25000	Un lot de 10000 est déprécié de 20%
Produits finis	60000	8000	65000	Les PF sont évalués sur le marché à 69000

**EXERCICE N4 (Extrait examen Mai 2014)**

On vous présente un extrait de la balance avant inventaire de la société « SASA » au 31/12/2013

N° de compte	intitulé	Soldes initiaux		Mouvements		Soldes finaux	
		D	C	D	C	D	C
251	Titres de participation	50.000	-	-	20.000	30.000	-
2951	Provision pour dépréciation des TP	-	4250	-	-	-	4250

Le portefeuille titres de participation est composé de trois catégories de titres A, B et C. On vous communique pour chaque catégorie de titres la valeur d'acquisition et la valeur d'inventaire au 31/12/2012 et au 31/12/2013 :

titres	Prix d'achat unitaire	Cours moyen au 31/12/2012	Cours moyen au 31/12/2013
A	20DT	22DT	19,6DT
B	24DT	19DT	25,5DT
C	30DT	30,4DT	29DT

On vous informe qu'une partie des 1180 titres A détenus par la société à la fin de l'exercice 2012 a été cédée au cours de l'exercice 2013.

**Travail à faire :**

- 1-Déterminer le nombre de titres A, B et C détenus par l'entreprise au 31/12/2013.
- 2-Passer les écritures de régularisation nécessaires des titres B et C au 31/12/2013.

**EXERCICE N 1**

On vous communique la situation du compte :

- « 532 banque BNA » chez la société ALUFAB

-« Société ALUFAB » à la BNA.

**-Compte 532- BNA chez la Société ALUFAB :**

DATE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT	Solde
01/07/N	SOLDE INITIAL	19.347,500		19347,500
03/07/N	CHEQUE N° 470200		2.447,500	16900,000
06/07/N	CHEQUE N° 470201		1.600,280	15299,720
09/07/N	REMISE CHEQUE	2.456,600		17756,320
15/07/N	CHEQUE N° 470202		1.710,350	16045,970
19/07/N	CHEQUE N° 470203		676,500	15369,470
22/07/N	EFFETS DOMICILIES		4.921,100	10448,370
23/07/N	REMISE A L'ESCOMPTE (BRUT)	7.318,300		17766,670
26/07/N	CHEQUE N° 470205		2.528,200	15238,470
27/07/N	CHEQUE N° 470204		975,350	14263,120
29/07/N	REMISE A L'ENCAISSEMENT	2.128,000		16391,120
	<b>TOTAUX</b>	<b>31.250,400</b>	<b>14.859,280</b>	

**-Compte de la ALUFAB à la BNA :**

DATE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
01/07/N	SOLDE CREDITEUR		19.347,500
08/07/N	CHEQUE N 470201	1.600,280	
10/07/N	REMISE CHEQUE		2.456,600
13/07/N	VIREMENT RECU		960,700
15/07/N	INTERETS DEBITEURS	1.328,170	
17/07/N	CHEQUE N 470200	2.447,500	
19/07/N	CHEQUE N 470203	676,500	
22/07/N	EFFETS DOMICILIES	4.921,100	
25/07/N	REMISE à L'ESCOMPTE (NET)		7.021,270
29/07/N	CHEQUE N 470204	975,350	
30/07/N	FRAIS DE TENUE DE COMPTE	347,120	
	<i>Solde créditeur</i>	<b>17.490,050</b>	
	<b>TOTAUX</b>	<b>29.786,070</b>	<b>29.786,070</b>

On sait par ailleurs que :

-La remise à l'escompte a fait supporter la société, en plus des intérêts, une commission de 2DT et une TVA /commission de 0,360 DT.

- Les frais de tenue de compte comportent une TVA au taux de 18%

**Travail à faire :** présenter l'état de rapprochement bancaire au 31 juillet et de passer les écritures nécessaires.

**EXERCICE N 2 :** Vous disposez de l'extrait de compte envoyé par la BNA et du compte 532 BNA tenu par la SARL ABC

-Compte ABC tenu par la BNA :

DATE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT	Solde
	Ancien solde au 30-09-N			10000,000
01-10-N	Agios troisième trimestre N	1241,200		8758,800
02-10-N	Chèque n°560100	2000,000		6758,800
05-10-N	Chèque n°560101	6000,000		758,800
05-10-N	Placement en actions SICAV	3000,000		-2241,200
07-10-N	Remise chèque n°667800		30000,000	27758,800
09-10-N	Chèque n°560102	27000,000		758,800
10-10-N	Remise effet n°782300		39939,700	40698,500
15-10-N	Remboursement emprunt	6250,000		34448,500
18-10-N	Virement émis	5000,000		29448,500
20-10-N	Effets escomptés impayés	10000,000		19448,500
20-10-N	Frais d'impayés	60,300		19388,200
25-10-N	Remise de chèque n°667801		20000,000	39388,200
31-10-N	Commission HT : 30,661 TVA : 5,519	36,180		39352,020
	Nouveau Solde au 31-10-N			39352,020

-Compte 532 BNA tenu par la SARL ABC

DATE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
01-10-N	Solde à nouveau		8000,000
02-10-N	Remise chèque n°6677999	16000,000	
05-10-N	Chèque n°560101		6600,000
08-10-N	Chèque n°560102		27000,000
09-10-N	Remise chèque n°667800	30000,000	
10-10-N	Remise d'effet n°782300	40000,000	
18-10-N	Virement émis		5000,000
20-10-N	Frais sur effets impayés		60,300
27-10-N	Remise chèque n°667801	20000,000	
29-10-N	Chèque n°560103		25000,000
	Totaux	106000,000	71660,300

$6600 - 6000 = 600$

$= 34339,7$

Toutes les sommes figurant sur l'extrait de compte sont exactes. Il y a 3250DT d'intérêts dans le remboursement de l'emprunt de 6250DT. Les frais d'impayés restent à la charge de l'entreprise. Les agios du 3<sup>ème</sup> trimestre comprennent 204,407DT de commissions hors taxes et une TVA pour 36,793DT. Les frais de remise d'effets contiennent 18% de TVA. L'état de rapprochement bancaire au 30-09-N est présenté en Annexe

**Travail à faire :** Présenter l'état de rapprochement bancaire au 31-10-N et passer les écritures nécessaires dans les comptes de la SARL ABC.

Annexe

L'état de rapprochement au 30-09-N se présente comme suit :

Chez l'entreprise	Débit	crédit	Chez la banque	Débit	crédit
Solde au 30-9-N		8000,000	Solde au 30-9-N		10000,000
Remise chèque n°6677999	16000,000		Chèque n°560100	2000,000	
<b>Total</b>	16000,000	8000,000		2000,000	10000,000
<b>Solde rapproché</b>		8000,000		8000,000	

Cet état de rapprochement n'a donné lieu à aucune écriture comptable de régularisation.

### EXERCICE N° 3 Extrait d'examen Mai 2013

On vous présente un extrait de la balance avant inventaire de la société « ASQ » au 31/12/2012 :

N° de compte	intitulé	Mouvements		Soldes	
		D	C	D	C
532	Banque	-	-	3.000	-

SI

Au 31/12/2012, le relevé du compte bancaire, ouvert à la STB, fait ressortir un solde créditeur de 5.650DT. Les opérations de pointage ont permis de faire les constatations suivantes : SI

- L'avis de crédit concernant un virement de 1.200DT effectué par M. Ihèb n'est pas encore parvenu à l'entreprise. Il s'agit du loyer annuel d'un immeuble hors exploitation donné en location à partir du 01/12/2012.
- Un chèque d'un montant de 750DT a été émis au profit du fournisseur Sami. Ce chèque n'a pas encore été remis à l'encaissement. *no Chèque en circulation*
- La banque a crédité le compte de l'entreprise de l'annuité qui correspond au remboursement d'un emprunt obligataire. L'annuité s'élève à 700DT dont 200DT d'intérêts relatifs à l'exercice 2012. L'avis bancaire relatif à cette opération n'est pas encore parvenu.

#### Travail à faire :

- 1-Etablir l'état de rapprochement bancaire au 31-12-2012
- 2-Passer au journal les écritures du 31-12-2012.